

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande   |
| <b>Band:</b>        | 38 (1900)   |
| <b>Heft:</b>        | 17  |
| <br>                |   |
| <b>Artikel:</b>     | Les tireurs du bon vieux temps : les abbayes de Lutry. - Lutry et les gris. - Les armes de l'époque. - Le premier tir fédéral : III |
| <b>Autor:</b>       | L.M.  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-198137">https://doi.org/10.5169/seals-198137</a>   |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cherî, voici le moment de te purger. » Ils pensent à cela, les célibataires, et ils se disent : « Je me marierai cette année. »

C'est le printemps, le coquin de printemps.  
XX.

### Catissou.

Par JULES CLARETIE, de l'Académie française.

I.

Le brigadier, à cheval sur une chaise de paille, fumait sa pipe devant la gendarmerie de Pierre-Buffière. Doucement la fumée montait, régulière comme une baleine bleue, formait un cercle qui s'élargissait, tremblotait et s'évaporait dans l'air tiède de ce soir de juillet.

Martial Tharaud en avait vu pas mal de ces cercles de fumée danser ainsi et se dissiper de même, au-dessus des bouches des canons. Maintenant, père de famille, avec des galons sur sa manche, il se reposait dans un jardinet limousin, et ne demandait rien au monde, pas même de passer maréchal de logis, parce qu'il lui faudrait peut-être aller à Eymoutiers, à Saint-Léonard ou à Limoges, et qu'il aimait son petit coin de Pierre-Buffière, ces roses qu'il avait greffées lui-même et cette glycine qui courrait sur les murs blancs du logis encadrant de festons le drapeau tricolore en ferblanc pendant dessus de la porte. Le brigadier fumait sa pipe, suivant de l'œil, au loin, des gamins qui, sur un tas de terre, jouaient au *pique romme*, lançaient comme à la cible de longs clous de fer dans la butte, et il leur criait parfois : « Eh ! là-bas, moucheron, prenez garde de vous percer les pieds ! » Puis il se retournait, jetant par-dessus son épaulé, à travers la fenêtre ouverte, un coup d'œil à une femme, jeune encore, brune et jolie, qui allait et venait dans la cuisine où les casseroles luisaient comme de l'or rouge ; il lui souriait et disait, entre deux bouffées de tabac : « Sont-ils enragés, ces petits drôles ! »

La femme alors, bras nus, — de beaux bras blancs à demi couverts d'une pâte de farine, — s'avancait sur l'appui de la fenêtre, penchait du côté des gamins sa figure énergique et gaie, que le feu du fourneau rendait toute rose et, regardant à son tour les enfants qui lançaient, à la volée, leurs bouts de fer :

— Bah ! il n'y a pas de danger ! Et puis ça les rend adroits et braves !

— Et ça leur donnera de l'appétit pour ton *clafoutis*, Catissou !

Le *clafoutis*, plat limousin, aussi massif que l'épaisse soupe aux choux du pays, cuisait déjà dans le four, avec ses cerises noires encastrées dans la farine délayée d'eau, comme des briques dans du plâtre.

— Va-t-il bien, le *clafoutis*? demanda encore le brigadier.

Et Catissou haussa les épaules comme pour répondre à son homme : « Est-ce que ta ménagère a l'habitude de manquer ses pâtisseries ?... Es-tu bête ! »

« Une bonne femme », nous disait, un moment après Martial Tharaud, comme nous passions en le saluant.

Il était en humeur de jaser.

— Oui, oui (il devenait bavard lorsqu'il parlait de Catissou), une bonne femme et une rude femme que ma femme ! On ne croirait point, n'est-ce pas, en la voyant moucher ses marmots (nous avons trois petits, des garçons, voyez-moi ça, là-bas), — on ne croirait pas, lorsqu'elle fait bouillir le pot-au-feu, qu'elle a été saltimbanque, dans les foires ! C'est pourtant vrai. — Oh ! toute une histoire ! Voilà ce que c'est :

— Il y a dix ans de ça, — je venais de quitter les chasseurs et d'entrer dans la gendarmerie, à Limoges, et ça m'allait, parce que je suis du pays, — l'adjudant nous dit, un matin, qu'il y avait une fameuse prise à faire. Un pauvre brave homme, le père Coussac, maître maçon, avait été assassiné, chez lui, faubourg Montmailler, sans qu'on pût savoir qui avait fait le coup. C'était septembre et nous devions aller en correspondance et battre les chemins à cause des chasseurs sans port d'armes. L'adjudant, M. Boudet, qui a passé capitaine maintenant, recommandait au maréchal des logis, qui est pour le moment adjudant du trésorier avec la croix en plus, s'il vous plaît, — il recommandait donc, l'adjudant, aux brigadiers et aux hommes de

redoubler de vigilance, comme qui dirait d'ouvrir l'œil, et si l'on rencontrait, sous des châtaigniers ou le long des routes des visages suspects, — enfin douteux, quoi ! — de les cueillir sans hésiter et de les mener à qui de droit.

— L'arrondissement entier était prévenu, on avait expédié l'ordre à Châteauneuf, à Ambazac, à Saint-Sulpice-Laurière, partout, jusqu'à Rochechouart et à Bellac. Pour mieux parler, tout le département était sur pied ! Bon.

— C'est très joli de vous dire comme ça : — Vous allez arrêter les individus qui auront mauvaise mine. Il ne faut pas trop s'y fier, aux mauvaises mines. Il y a des mauvaises mines qui sont de très braves gens. C'est vrai ! J'ai connu un quidam, moi, qu'on aurait pour le moins guillotiné ou, à défaut de la chose, envoyé aux galères sur sa mine ; eh bien, c'était un homme à qui, dans toute autre circonstance, on aurait donné le prix Monthyon. Parfaitement. Il nourrissait un tas de gens, distribuait aux pauvres tout ce qu'il avait. Un saint, ma parole d'honneur, et avec ça la tête d'un forger. Tandis que d'autres, on leur donnerait le bon Dieu sans confession, et c'est quelquefois des êtres, ma parole, à leur passer les menottes tout de suite.

— Mais on nous disait d'arrêter. Bien. Nous arrêtions. Nous avons arrêté comme ça de ces Lorrains, vous savez, qui viennent à Sauvial ou à Saint-Yrieix acheter de la porcelaine ; nous avons arrêté des colporteurs, des vieux, des mendians jaunes comme leur bissac, jusqu'à des idiots qui rôdaient sans savoir, dans le pays. Pas un n'était capable d'avoir seulement donné une chiquenaude au père Coussac.

— Avec tout cela le temps passait et l'on ne mettait guère la main sur l'assassin du faubourg Montmailler.

— C'est que ce n'était pas commode, il faut tout dire, de savoir qui avait tué le maître maçon. On n'avait pas beaucoup d'indices. C'était une affaire à n'y voir goutte. Un jour, voilà que j'étais à la gendarmerie, en train d'étriller mon cheval, quand une belle fille, avec des yeux noirs comme des mûres et des lèvres rouges comme des fraises, arrive vers moi et me dit :

— Eh bien ! à la fin des fins, a-t-on des nouvelles de l'assassin ? Je suis la fille de Léonard Coussac !

— Ça me fit quelque chose d'entendre ça ! Elle avait parlé avec une énergie, sapristi, et un feu dans ses diables de prunelles, avec une colère terrible, que je me sentis comme honteux de n'avoir pas encore pris au collet la canaille qui avait tué le père de cette enfant-là ! Alors, pour m'excuser, je tâchais de lui expliquer comme quoi ce n'était pas notre faute aussi et que nous n'avions pas de grands renseignements sur l'assassin et ci et ça ; — mais elle me regardait si carrement, là, dans les yeux, que je sentais que je m'embrouillais et que, tout à coup, je lui dis comme ça :

— Enfin, quoi, mademoiselle, il faudrait me faire casser une patte pour vous l'arrêter, ce coquin-là, eh bien ! vrai, je risquerai une jambe ou un bras !

— Et c'était vrai ce que je disais là. Et ce n'était peut-être pas le... la... le devoir professionnel, comme on dit, qui me faisait parler... c'était ces satanés yeux noirs qui flamblaient... qui flamblaient.

— Seulement, je dis, il faudrait un indice !

— Un indice ?

— Et alors elle haussa les épaules :

— Eh bien, dit-elle, et la main, est-ce que ce n'est pas un indice ?

— La main ? Quelle main ?

— Alors voilà Catherine Coussac, — elle s'appelait Catherine, — Catissou, en patois de chez nous, — qui me raconte une histoire... l'histoire du crime... une histoire qui me fit passer, je l'avoue, un petit froid sur la peau. C'était un soir de septembre, chaud comme un jour d'été, que le pauvre bonhomme Coussac... Il avait chez lui, faubourg Montmailler, l'argent que lui avait laissé, en partant pour Guéret, M. Sabourdy, l'entrepreneur, son patron. — Avec ça une dizaine de mille francs. — Coussac devait faire la paie des maçons et solder deux traîtes ; une du plâtrier et l'autre du marchand de bois, qui tombaient trois ou quatre jours après, comme qui dirait le lundi. Et l'on était au samedi.

La paie faite, le maître maçon était rentré chez lui, content, avec un appétit de cheval qui a bien gagné son avoine. Il avait mangé sa *bréjeaude*, la soupe aux choux et des *yogues*, — vous savez, des espèces de boudins, — et, après le repas, la grand'mère

Coussac, un peu fatiguée était montée se coucher (Mme Coussac, la mère de Catherine, avait... pris le chemin que nous prendrons tous... l'année précédente), le père Léonard et sa fille Catissou restaient seuls dans la pièce du bas, — près de l'armoire où était l'argent, — lui, lisant l'*Almanach limousin* qui venait de paraître chez Ducourtieux, elle, tricotant un bas de laine.

— Il faut vous dire que le logis de Coussac donne sur le jardin, derrière la maison ; il y a une fenêtre à hauteur d'homme, qu'on fermait à volets, tous les soirs, et que ce soir-là, le brave homme, qui avait un peu chaud, laissait exprès entr'ouverte. Il lisait donc sous l'abat-jour d'une petite lampe et Catissou l'entendait tourner et retourner les pages de l'almanach. Elle m'a souvent dit qu'elle se sentait, tout en travaillant machinalement, un peu assoupie par ce bruit de papier, presque régulier, et par le tic tac de la pendule — et voilà, tout à coup, que, levant la tête de dessus son ouvrage pour voir, en bâillant un peu, s'il n'était pas temps d'aller dormir, elle vit, — elle crut d'abord qu'elle se trompait, qu'elle avait le cauchemar, — elle vit, entre les battements des volets, passer, se glisser, doucement, une main... une grosse main... mais une main étonnante... une main large, épaisse, avec quelque chose d'effrayant, quelque chose que Catissou remarqua tout de suite, une main dont les quatre doigts, presque aussi gros que le pouce, étaient tous égaux, tous de même taille, tous terminés comme si on avait tiré une ligne pour les couper. Et ils n'étaient pas coupés, ces doigts : ils avaient des ongles comme les doigts de tout le monde, seulement ils se terminaient comme ça, alignés affreusement, et, — c'est le mot du docteur Bouteilleux qui les a vus depuis — spatulés... oui, c'est bien ça : spatu-lés... ce qui veut dire en forme de spatule...

— Et elle se glissait, je vous l'ai dit, le long des volets, cette affreuse main, comme une grosse araignée accrochée là avec ses pattes, et elle cherchait évidemment à pousser le volet sans faire de bruit. Elle restait même là maintenant presque immobile, comme si l'homme à qui appartenait cette main devinait, voyant que Catissou regardait.

— Un moment, Catherine crut qu'elle avait la berline, que la lumière de la lampe lui avait trop tapé sur les prunelles et lui faisait voir quelque chose rouge ou noire, comme lorsqu'on a trop regardé le soleil. Elle les ouvrait, ses yeux, très effrayés, et la main s'avancant glissant sur le bois, — avec ses énormes doigts égaux, — Catissou alors, ne pouvant plus douter, voulut crier, mais elle se sentit le cou aussi serré que si cette grosse main l'eût étranglée. Elle ne trouvait pas un son dans sa gorge, pas un. Elle se leva, étendit le bras vers Coussac et, secouant son père par sa manche, elle lui montra, du côté de la fenêtre, la terrible main qui semblait grossir encore plus et qui venait... Mais au moment même où le vieux Coussac, se retournant, allait, lui aussi, apercevoir cette main, le volet, poussé brusquement et la fenêtre ouverte très vite faisaient s'ouvrir la porte de la salle du bas, un courant d'air s'engouffrait là, et la lampe, après avoir jeté au plafond un filet de flamme et de fumée, s'éteignit net, laissant Catherine et son père là... dans la nuit.

(A suivre.)

### Les tireurs du bon vieux temps.

*Les abbayes de Lutry.* — *Lutry et les gris.* — *Les armes de l'époque.* — *Le premier tir fédéral.*

III.

Si nous ne faisons erreur, Lutry a trois abbayes, mais la plus ancienne est celle dite des *gris*, qui a lieu en mai. Elle était ainsi appelée parce que, d'après le règlement, il fallait assister à la parade et au tir avec un habit gris de fer. Cette abbaye fut fondée le 7 juin 1736, avec l'autorisation de LL. EE. de Berne.

Le tir au *Papegay*, à Lutry, date aussi de la domination bernoise et s'y pratiqua beaucoup plus longtemps que dans les autres localités du Pays de Vaud. La dernière fête eut lieu le 3 mai 1824.

Les franchises seigneuriales accordées au roi de la fête étaient depuis longtemps éteintes que les *Lutériens* tiravaient encore leur *Papegay*.

Ges franchises, valables pour une année,

étaient les suivantes : 1<sup>e</sup> franchise du fief appartenant à la ville ; — 2<sup>e</sup> franchise du halage ; — 3<sup>e</sup> franchise de l'ohmgeld ; — 4<sup>e</sup> franchise des marques de bois à bâtir.

Il est facile de voir par là que LL. EE. cherchaient à encourager le goût du tir chez leurs sujets du Pays de Vaud.

Un vieux vigneron de Lavaux nous écrivait, il y a une trentaine d'années, de curieux détails sur les tirs de cette époque, et les armes qui y étaient en usage :

« Il me souvient d'avoir tremblé de tout mon corps, disait-il, derrière les détonations formidables des mousquets de quatre balles à la livre. C'est là que je vis à l'œuvre pour la première fois les fourches d'arquebuses et les fusils à mèche, rouillés et vermolus des siècles passés, auxquels rien n'était changé que la batterie.

» L'abbaye durait trois jours.

» Ce qui contribua le plus à discréditer le bon vieux mousquet et les arquebuses, ce ne fut ni la balle conique, ni l'américaine, ce fut le tir fédéral de Prilly.

» En pareille fête, arrivèrent à Prilly quelques gris, qui n'étaient pas gris, je vous le garantis. Ils arrivèrent sous le stand avec leurs mousquets sans fourches : le règlement voulait que l'on tirât à bras franc.

» Le premier coup fait un carton ; deux, trois autres succéderont ; chacun est ébahis, mais les marqueurs se fâchent ; impossible de tamponner les immenses trous des balles qui traversaient tout ; les cibles étaient démolies avec leur cuirasse ; les récriminations devinrent générales, et les Lutériens, pour gain de paix, durent échanger l'arquebuse contre la moderne carabine. Dès ce moment, il en fut fait des gris.

» De mauvaises langues prétendirent alors que le mousquet n'encourrait cet affront que parce qu'il ne se trouvait pas hors de Lavaux des bras capables de le tenir en joue, ni des épaules qui osassent en recevoir le choc ».

On nous assure que quelques-unes des fourches sur lesquelles on appuyait les mousquets ont été conservées aux archives communales de Lutry.

Le tir de Prilly, dont il vient d'être question, et qui eut lieu à la ferme de Prilly en 1819, fut le premier tir en vue duquel on fit appel aux tireurs suisses. On peut donc le considérer comme le premier de nos tirs fédéraux.

Voici ce qu'en disait alors la *Gazette de Lausanne* :

Nous sommes autorisés à annoncer que les préparatifs pour le tirage à la carabine autorisé par le Conseil d'Etat, et qui doit avoir lieu à la ferme de Prilly, près Lausanne, dès le 10 au 15 mai courant inclusivement, se continuent avec la plus grande activité. On est déjà avisé que nombre d'amateurs de nos confédérés se rendront à l'envi à cette réunion, où rien ne sera négligé pour lui donner tout l'agrément dont elle est susceptible.

Quelques jours plus tard, le même journal disait :

Les tireurs suivants ont obtenu les premiers prix au tirage de Prilly, du 10 au 15 courant : M. Blanchet, de Lutry, celui de la cible verte ; M. Nicollier, des Ormonts, celui de la cible rouge ; M. Perroux, de Palézieux, celui de la cible jaune ; M. Schlitter, de Berne, celui de la cible tournante.

En 1824, se fonda la Société suisse des carabiniers, et le tir fédéral fut régulièrement institué. Il se fit cette année-là à Aarau ; puis à Bâle, en 1827 ; à Genève, en 1828 ; à Fribourg, en 1829 ; à Berne, en 1830 ; à Lucerne, en 1832 ; à Zurich, en 1834 ; à Lausanne, en 1836.

L. M.  
(A suivre.)

### Souvenir de l'ancienne poudrière d'Ouchy.

Tous les vieux Lausannois — et il n'y a pas même besoin qu'ils soient très vieux — se rappellent la fameuse poudrière qu'on voyait autrefois au bord de la route d'Ouchy, à droite en descendant, au-dessous de la campagne du Jordil.

Dieu seul sait la peur qu'avaient nombre de personnes, et tout particulièrement les enfants, lorsqu'ils devaient passer en cet endroit, alors solitaire, où le petit bâtiment de la poudrière, garni de paratonnerres, semblait menacer le voisinage.

Et ce qu'on ignorait, c'est que, généralement, la poudrière d'Ouchy était complètement dépourvue de toute provision de poudre. Cependant, durant la guerre du Sonderbund, on y en avait mis une assez grande quantité.

Aussi la force militaire d'Ouchy était-elle chargée d'entretenir un poste sur la grande route. La sentinelle, l'arme au bras, avait pour consigne d'empêcher les passants de fumer.

Un jour, survint un groupe de Lausannois, dont plusieurs avaient la pipe à la bouche.

Le factionnaire, c'était, je crois, un nommé Perrin, dit Ma-ka-ka, que les vieux d'Ouchy ont bien connu, leur crié :

— Hé ! là-bas, vous, ôtez-voir votre pipe !

Pas de réponse.

— Otez-voir votre pipe que je vous dis !

Les fumeurs continuèrent en gardant un silence méprisant.

Alors l'indignation du défenseur de la patrie éclata :

— Si vous ne posez pas votre pipe, moi je pose mon fusil, et je vous f... des pierres.

D.

**Le Lausanne-Signal.** — Le succès du Lausanne-Signal, dont nous n'avons du reste jamais douté, est maintenant assuré. Dimanche dernier, il n'a pas transporté moins de 3403 voyageurs. On voit donc, avec plaisir, qu'on apprécie de plus en plus les services incontestables et les nombreux agréments que procure à la population lausannoise et aux étrangers qui nous visitent, cette charmante voie ferrée, qui, en quelques minutes, nous met en communication avec un site enchanteur, des ombrages superbes, des promenades variées, et dont on ne se lasse jamais.

### Quand on est séparé de bins.

Vo séde coumeint cein va quand on est marié :

S'on est dai pourro diablio, à bin qu'on s'eyé à la tserdza dè la coumouna, n'ia onco rein à derè, la coumouna vo fà on tant et vo poïdes vivrè coumeint cllião bons vilho rentiers que vont medzi là St-Frusquien, coumeint diont, dein cllião z'hôtels que l'ont pertsi amont pè su Mettrux.

Mà, s'on a oquière, et s'on a zu lo bounheu d'acrosi la felhié ào syndico, cllia à l'assesseu, àobin feinameint cllia ào secrétéro, poru que l'aussi oquière, tant mi ! et se la grachâose est onco galéza, va bin ! Et l'est bin lo diablio que cein n'aule pas dein lo ménadzo !

Mà, se l'homme cauchené, fa dâi dettes decè, delè, et que n'aussi rein dè son côté, la pourra fenna est bin à pliandrè, kâ, coumeint no desai l'autro dzo l'assesseu, l'homme a tot parai lo drai ài recoltés, ài z'intérêts, enfin quiet a tot cein que vint su lo bin de sa fenna.

Et quand l'homme ne sà pas dè quin côté sè reveri, lè protiureu et autrè dzeins d'clia sorta sàvont prao io poivont sè veri po lè beliets que l'homme a cauchené, àobin po oquière d'autre et vo dépelhiont on gaillià coumeint la grâla devant lè veneindzès.

Coumeint vo z'e de, la pourra fenna est bin à

plieindrè et quand se n'hommo fà dinse et que l'est prêt à férè lo botetu, le démande cein qu'on l'ai dit la séparachon dè bins, po férè botsi ce commerce.

Et quand l'a z'ua, la fenna pao sè passâ dè se n'hommo, sâi po eimprontâ, sâi po atsetâ quiet que sai, et se le vao signi dâi beliets dein lè banquies, le pao férè, sein que se n'hommo n'aussi rein à repipâ.

Et cein que l'hommo avâi du devant l'est po son compto, et, n'ia rein dè jeusto avoué dâi gaillâ dè clia sorta. Et la fenna pao envoyui sè grattâ lè protiureu avoué lào barres et lào su-bastachons su son bin.

Baguenet étai on gaillâ dè clia sorta, que recédiai dâi mandats ti lè dzo ; l'ein avâi tant que l'arai zu dè que tapessi son païlo avoué ; mà lo protiureu lo pacheintâvè on bocon, po cein que cheintâi que y'avâi oquière à moodré su lo bin dè sa fenna.

Mâ, on iadzo que la Rosette eût zu sa séparachon, n'aviai perein mèche, et cliao qu'ont volliu barrâ lè récoltés ein ont éta po lào frais.

Ora, est-te pè veindzancè, àobin ne sé quiet ? mà tantiâ qu'on dzo, vouaïque la grandze à Baguenet que preind fu.

Baguenet étai tot bounament à la fenêtra que tourdzivè son crouyon (faut bin derè que l'avâi gardâ onna deint contré sa fenna, du que l'avâi demandâ sa séparachon dè bins).

Adon l'municipau, qu'etai cheffe dâi pom-pes ve cliao clianmès et tota clia founaire que saillessai du dezo lè tiolés, lài crié :

— Allein! allein! Baguenet, ne vai-tou pas que l'ai a lo fu à ta grandze.

— M'ein fotto pas mau, l'ai répond l'autro, allâ cein derè à ma fenna, ora que l'a sa séparachon dè bins ! n'è perein à derè perquie.

Et tappè son crouyon su lo montant dè la fenêtra et rebourrè sa pipa !

### Boutade.

Un monsieur, chauve comme un œuf, importune l'enfant de la maison en lui disant constamment :

— Fais donc ceci !... fais donc cela !...

Impatienté, l'enfant l'interrompt brusquement en s'écriant :

— Fais donc ça, toi !

Et il se passe la main dans les cheveux.

**THÉÂTRE.** — Les trois représentations populaires de cette semaine ont eu grand succès. Il fait bon, à certaines occasions, être du peuple. Combien revendent cette qualité — très honorable, d'ailleurs — pour s'offrir l'opérette, à prix réduit. Aussi le peuple qui accourt aux représentations populaires, n'est-il pas celuqu'on pense. Il est vrai qu'au théâtre, on ne voit pas souvent le monde comme il est.

Demain, dimanche, à 8 heures, **La Mascotte**, opérette en 3 actes, d'Audran.

*La rédaction : L. MONNET et V. FAVRAT.*

On s'abonne au

### CONTEUR VAUDOIS

dès le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.

**Les nouveaux abonnés reçoivent gratuitement les numéros du mois précédent la date de leur abonnement.**

**Prix :** Suisse, 1 an, fr. 4,50 ; 6 mois, fr. 2,50.

**Bureau du CONTEUR :** Rue Pépinet, 3.

**Annonces :** Agence Haasenstein et Vogler.

Le docteur DUCHESNE, de Paris, écrit : « Décidément, les Pilules hémato-génés du docteur Vindevogel sont pour moi le médicament par excellence dans toutes les convalescences. Lors d'une épidémie d'influenza je me suis toujours parfaitement trouvé de les avoir employées : les résultats escomptés ont toujours été rapides et m'ont donné complète satisfaction. »

125 pilules à fr. 4,50. — Dépot dans toute pharmacie.

**Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.**